

Message du Conseil communal au Conseil général n° 250 du 30 mars 2026

OBJET : Discuter et voter une dépense annuelle de CHF 160'000.- par année relatif aux frais de fonctionnement de l'association Maison de Quartier et donner compétence au Conseil communal pour signer la convention.

1. Introduction

La commune a mis sur pied une enquête participative initiée en 2022 dans le cadre de la journée « Jeunesse pas en reste ». A la suite de cette journée, le constat de la jeunesse était le suivant : Récréer le dialogue avec les autorités, créer un lieu de rencontre et mettre sur pied des événements destinés à la jeunesse. Afin de répondre à ces préoccupations, deux travailleurs sociaux ont émis des pistes d'actions auprès des autorités communales dont la plus ambitieuse était l'ouverture potentielle d'une Maison de Quartier.

Dans le but de mieux cerner les attentes des citoyens, les travailleurs sociaux ont également proposé d'élargir l'enquête participative initiée lors de « Jeunesse pas en reste », à l'ensemble des habitants. L'objectif de cette démarche est de coconstruire, avec les citoyens, le futur mode d'intervention de ce lieu de rencontre, afin qu'il soit ouvert à toutes les générations et qu'il reflète une dynamique véritablement intergénérationnelle.

La mise en place d'une Maison de Quartier s'impose aujourd'hui comme une réponse pertinente à un mode de vie qui fragilise parfois les liens sociaux. Il convient de rappeler que le dialogue et les interactions entre les autorités communales et une partie de la population étaient quasi inexistantes. Grâce au travail des deux éducateurs, un climat de dialogue et d'intérêt a pu être rétabli.

2. Considérations générales

Dans cette phase préparatoire, entre août 2024 et décembre 2025, des animations et des ateliers participatifs ont été organisés afin de recueillir les attentes et avis des citoyens sur cette future structure. Cette approche vise à coconstruire les axes de travail avec les citoyens, en garantissant un projet ancré dans les réalités locales et adapté aux attentes de la communauté.

Ce projet s'appuie sur un constat clair, tiré des résultats de la journée « Jeunesse pas en reste » et de l'étude menée par GFS.Bern sur le bien-être de la population : la jeunesse exprime un fort besoin d'un lieu de rencontre et d'une offre de loisirs plus diversifiée. De plus, d'après les premières observations de terrain, ce constat s'applique également aux autres tranches de la population. Les citoyens de Haute-Sorne, dans leur globalité, veulent avoir accès à de nouveaux lieux de rencontre gratuits. C'est pourquoi l'initiative de mettre une telle institution intergénérationnelle prend tout son sens.

Afin d'y répondre, deux travailleurs sociaux diplômés collaborent depuis près de deux ans avec la commune pour structurer ce projet, tout en étant chargés de sonder les attentes des communautés et de mettre en œuvre des activités pilotes. L'analyse des informations collectées vise à comprendre les aspirations de chacun, à saisir les spécificités de chaque groupe d'âge et à tisser des liens durables avec les habitants.

Différentes animations ont été organisées à savoir : des cafés rencontres dans différents villages de Haute-Sorne ainsi que des afterwork, un bal de fin d'année pour les 11H de l'école secondaire, un Noël pour tous, la semaine d'activités, etc. Animés par une réelle créativité, les éducateurs multiplient les initiatives visant à dynamiser la commune et à renforcer la cohésion sociale. Lors de ces activités, les besoins et avis des habitants ont été recueillis concernant ce projet. Ils souhaitent offrir aux citoyens des moyens concrets de dialogue avec les autorités locales, tout en favorisant l'implication de chacun dans la vie collective et en luttant contre l'isolement.

Le cœur de ce projet réside dans sa volonté de s'adresser à tous les âges, offrant ainsi un espace où les générations se rencontrent, partagent et grandissent ensemble. En effet, la diversité des activités envisagées promet de captiver aussi bien les jeunes que les moins jeunes, favorisant ainsi des échanges enrichissants et des moments de convivialité.

À terme, l'objectif est de doter la commune d'un lieu convivial, véritable foyer de rencontres et de partages. Une Maison de Quartier qui, loin d'être un simple espace physique, deviendra le symbole de l'unité et de la solidarité au sein de notre commune. Elle permettra de prévenir différents problèmes sociétaux, dont des déprédations, en favorisant la création de liens sociaux intergénérationnels et en donnant à chacun l'impression de se sentir important. Une partie de la population attend ce type de prestation. La commune, déjà attractive, s'est engagée dans cette voie. Il existe une attente claire à ce que les activités de ce lieu de rencontres perdurent et se développent.

Actuellement, les travailleurs sociaux bénéficient d'un contrat de travail communal à durée déterminée (120 % au total, répartis entre eux), qui n'est plus renouvelable. Afin d'assurer la continuité du projet de Maison de Quartier, le Conseil communal a décidé d'opter pour la forme associative, avec l'octroi d'une contribution/subvention annuelle de CHF 160'000.-. La création d'une association indépendante de la commune est donc essentielle à la poursuite du projet de Maison de Quartier. Celle-ci sera régie par une convention conclue avec la commune, précisant les modalités (financement, prestations, etc.).

Un investissement dans la jeunesse, en particulier, constitue un moyen efficace de prévenir les comportements problématiques à l'avenir.

3. Procédure

Pour assurer la continuité de ce projet, le Conseil communal souhaite la création d'une association. Cette mesure est primordiale afin d'éviter l'interruption du projet.

4. Délai de réalisation

L'Association Maison de Quartier, respectivement la convention, entrera en vigueur au 1^{er} avril 2026. Elle est conclue pour une durée indéterminée et se reconduit tacitement d'année en année, sauf dénonciation écrite conformément à l'art. 14. En cas de cessation des activités de l'association, les paiements prennent fin et sont ajustés au prorata temporis. La convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de douze mois pour la fin d'une année civile.

5. Considérations financières

Pour 2026, CHF 160'000.- sont au budget en faveur de l'Association Maison de Quartier pour la continuité du projet Maison de Quartier.

Un dossier est en cours d'analyse au niveau du canton afin d'intégrer les salaires à la répartition des charges (environ 72% de la charge salariale). Ce montant réduirait considérablement la charge nette communale. Une décision est attendue ces prochaines semaines.

6. Préavis des autorités

Le Conseil communal préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à accepter le message tel que présenté.

Haute-Sorne, le 30 mars 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

Le Chancelier :

Eric Dobler

Alexis Schouller

Annexes : Convention et tableau des prestations